Politique économique

M. Macdonald (Rosedale): J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur. Je ferai remarquer qu'un article du Règlement permet aux députés de porter un chapeau à la Chambre. Il ne faut l'enlever que lorsque nous nous adressons à la présidence. Je me donnerai avec plaisir la peine de retrouver cet article, monsieur l'Orateur. A titre de descendant des Healy et des McDermett et d'autres du côté écossais, je me dois de défendre le droit du député de porter ce chapeau.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre. Le député de York-Simcoe n'aura pas à invoquer le Règlement, car la présidence retire son observation. Mais telle a été la pratique à la Chambre, et si lès députés sont disposés à la modifier avec le consentement unanime, je permettrai au député de York-Simcoe de porter son chapeau irlandais.

M. Stevens: Je vous remercie de votre intervention, monsieur l'Orateur, et je me réjouis particulièrement de voir le ministre des Finances M. Macdonald seconder, dans ce cas-là du moins, ma tentative pour rendre hommage à ma bonne terre natale, l'Irlande. Si on me le permet, j'aimerais donc porter mon chapeau à la Chambre, étant bien entendu que je ne manquerai pas de l'enlever quand je m'adresserai à vous, monsieur l'Orateur.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, ce dernier échange est assez stupéfiant. Nous voici en plein débat sur une motion présentée aujourd'hui par l'opposition officielle préoccupée par le chômage, et le porte-parole financier du parti conservateur s'amène à la Chambre puérilement affublé d'un chapeau ridicule. Je vous dirai avec le plus grand sérieux que tous les Canadiens d'origine irlandaise qui sont en chômage ne pourront que trouver indigne un tel enfantillage à un moment aussi grave. Je suis sérieux. Je vois sourire certains députés. Peutêtre les chiffres, que je vais citer vont-ils les émouvoir. Dans l'un des exposés on disait que 45.8 p. 100 des gens qui ont tenté le suicide à Vancouver d'octobre 1975 à septembre 1976 étaient chômeurs. Pour eux, le chômage n'était pas une blague. Ils n'avaient pas le temps de s'amuser à célébrer la Saint-Patrice. Pour eux, le chômage était une question grave. Par votre entremise, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire à tous les députés que nous pouvons bien sourire, faire des simagrées et blaguer. Nous vivons bien; nous avons un emploi; nous avons un bon revenu. Mais pour les chômeurs, qui sont plus d'un million, de fait, ils sont presque un million et demi, la situation est grave. Un grand nombre n'ont pas de revenu et pour eux, le chômage ne les incite pas à blaguer.

(1630)

M. Stevens: Qui blague?

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, en laissant Nanaïmo, nous avons longé la côte jusqu'à la belle localité de Colombie-Britannique appelée Powell River.

M. Pearsall: Bravo!

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, si j'ai bien compris, le député de l'autre côté qui vient d'applaudir représente cette localité. S'il la représente vraiment, il doit savoir que 25 p. 100 des habitants de Powell River sont en chômage.

M. Pearsall: C'est faux.

M. Broadbent: Le député dit que c'est faux. Alors qu'il donne les chiffres exacts. J'accepterais volontiers qu'il me reprenne pour dire que le taux est de 24.6 p. 100. J'affirme que le taux de chômage est de 25 p. 100. Les habitants de l'endroit

nous ont décrit leurs efforts en vue de trouver du travail. Ils nous ont parlé par exemple de la décision du gouvernement provincial de comprimer certaines dépenses budgétaires et des efforts paraît-il du gouvernement fédéral dans ce sens.

Le gouvernement provincial a demandé au gouvernement fédéral de reclassifier le détroit de Géorgie comme un réseau maritime intérieur. Je crois savoir que le gouvernement fédéral n'a pas encore pris de décision à ce sujet. Mais qu'est-ce que cela signifierait? Qu'arriverait-il? La proposition du gouvernement créditiste de Colombie-Britannique aurait pour résultat de faire diminuer de 31 à 14 le nombre de membres de l'équipage sur les transbordeurs. Elle se solderait par une perte nette d'environ 450 emplois dans la région. Outre la perte d'emplois, comme des marins de Powell River, de Vancouver et de Nanaïmo me l'ont dit, la réduction du nombre des membres de l'équipage des navires nuirait beaucoup à la sécurité des passagers parce que la mer est parfois assez agitée dans ce secteur. C'est ce qui se passerait si l'équipage des bateaux était réduit de moitié. C'est ce que le gouvernement créditiste a proposé au ministre fédéral des Transports (M. Lang). Connaissant la position précédente de notre ministre à l'égard des transports, je crains le pire.

Nous avons également entendu une histoire émouvante d'un travailleur qui avait été congédié des mines Texada à Powell River. Il était effaré, non pas d'avoir été mis à pied car le minerai de fer était à peu près épuisé et la mine devait réduire son activité, mais par la façon dont les gens de l'assurance-chômage l'ont traité. Il avait vécu pendant un certain temps dans cette localité où il avait élevé ses enfants et, sur une période de 20 à 30 ans, il avait accumulé une indemnité de départ. Quand il a été mis à pied, il a touché son indemnité et quand il a demandé l'assurance-chômage on lui a dit qu'il y avait pas droit. On lui a dit de vivre sur son indemnité de départ pour laquelle il avait payé toute sa vie.

Monsieur l'Orateur, comment peut-on mettre un homme dans cette situation? Comme il était prêt à accepter un emploi, pourquoi ne pouvait-il toucher l'assurance-chômage? Selon les règlements si on est chômeur on a droit à l'assurance-chômage à condition d'être prêt à travailler. Il y était prêt. Donc je ne vois pas pourquoi il doit dépenser toute son indemnité de départ avant d'avoir droit à l'assurance-chômage. S'il est prêt à travailler, c'est le seul critère qui doit jouer. S'il est prêt à travailler, il doit avoir le droit de toucher l'assurance-chômage.

M. Friesen: Très juste.

M. Broadbent: De Powell River nous sommes allés à Vancouver lundi dernier. A Vancouver, nous avons entendu de longs témoignages sur les problèmes causés par le chômage aigu qui sévit dans la province et surtout dans cette ville. La Fédération du Travail de Colombie-Britannique a présenté un mémoire qui contenait de nombreuses propositions dont je mentionnerai certaines. Il signalait surtout l'écart important existant entre les prévisions faites au niveau fédéral à l'égard de l'emploi et les résultats des programmes de recyclage de la main-d'œuvre. La Fédération nous a cité le cas d'hommes et de femmes qui avaient été formés en vue d'emplois qui souvent n'existaient pas ou pour lesquelles il n'y n'avait pas de débouché. Mais surtout, a-t-elle ajouté, on avait besoin de certains travailleurs qualifiés, mais il n'existait pas de programmes de recyclage de la main-d'œuvre pour répondre à ces besoins. Le ministère ne donnait pas les cours voulus. La Fédération de la